qu'ils puissent y trotter. C'est dans cette rotonde qu'on place la jument, après s'être assuré par le boute-en-train qu'elle était bien disposée à recevoir le mâle; l'un et l'autre sont déferrés préalablement et abandonnés dans cette place jusqu'à ce que la saillie ait été faite; une lucarne donne la facilité d'examiner comment les choses se passent. L'étalon et la jument conservent seulement un licol et une courte longe pour qu'on puisse facilement les reprendre après l'acte de la saillie. M. Huzard ajoute qu'il a entendu dire beaucoup de bien de cette méthode dans quelques haras d'Allemagne. Mais il a aussi raison de dire que quelquefois la monte à la main devient indispensable. Tel est le cas où l'étalon et la jument sont d'un caractère méchant. Tel est le cas encore où les animaux que l'on veut accoupler sont de taille inégale. La monte doit alors avoir lieu sur un terrain en pente, et l'animal le plus petit être placé sur la partie la plus élevée.

Autrefois, lorsque l'acte de l'accouplement était accompli, on avait recours, pour faire retenir les jumens, à différens moyens que l'on croyait efficaces. C'est ainsi qu'on prescrivait de leur jeter un seau d'eau fraîche sur le dos, ou bien de les passer à l'eau, ou bien encore de les forcer à des courses rapides, ou de leur frotter le dos avec un bâton. Aujourd'hui l'on a fait justice de tous ces moyens toujours inutiles et quelquefois nuisibles. Après l'acte de l'accouplement, la jument fécondée qui ne vit pas en liberté doit être reconduite dans sa stalle et laissée seule et tranquille.

Section VII. — *De la gestation.*

On appelle gestation ou plénitude l'état de la femelle qui porte en elle le produit de la fécondation

Dans les premiers mois qui suivent l'accouplement, l'état de plénitude de la jument ne s'annonce pas par des signes bien apparens. Le plus souvent les chaleurs cessent dans la cavale qui a conçu; mais ce signe n'atteste pas la conception d'une manière irrécusable, puisqu'il n'est pas très rare de voir l'état du rut se continuer dans la jument fécondée, comme aussi de le voir disparaître après l'accouplement dans la jument stérile.

Ce n'est guère que six mois après la monte que des signes non douteux permettent de prononcer sur l'état de plénitude. A cette époque, en effet, son ventre a acquis de l'ampleur, il est avalé, les flancs sont creux et cordés. Les muscles de la croupe affaissés laissent l'épine susacrée se dessiner en relief. Les hanches et la base de la queue apparaissent aussi plus saillantes. La colonne dorsale semble fléchie. Mais de tous les signes qui dénoncent la gestation dans une jument, le plus probant est celui que fournit le fœtus lui-même. Les mouvemens qu'il exécute dans la matrice sont quelquefois assez sensibles au flanc droit pour que la vue puisse les saisir. C'est surtout lorsque la mère est couchée sur le côté gauche, qu'elle se trouve dans les conditions les plus favorables pour être examinée; car alors l'utérus, repoussé par les grosses courbures intestinales, est plus rapproché du flanc droit, et les mouvemens qui s'y passent plus perceptibles dans cette région. Pour rendre les mouvemens du fœtus plus apparens, on fait boire à la mère de l'eau très fraîche. Il est d'observation que, lors de l'introduction de ce liquide dans l'estomac, le fœtus exécute des mouvemens plus prononcés qui semblent accuser l'état de malaise où on le met par l'abaissement de la température. Il ne faut donc pas abuser de ce moyen qui pourrait devenir nuisible au jeune animal.

Dans le cas où, après cet examen, on aurait encore quelques doutes sur l'état de la jument, on pourrait alors avoir recours à l'exploration directe, soit en appliquant la main sur les parois du flanc droit, soit en l'introduisant dans le rectum. Dans l'exploration du flanc, on doit avoir la double précaution : 1° de ne pas exercer une pression trop forte, qui pourrait être préjudiciable au fœtus, 2° de se mettre hors des atteintes des coups de pied ou des morsures de la cavale qui, assez souvent, cherche à se défendre de ces attouchemens. L'exploration rectale est une opération extrêmement délicate qui exige de la part de celui qui la pratique des connaissances qui ne se rencontrent que dans les hommes de l'art.

Dans les derniers mois de la gestation, d'autres signes viennent s'ajouter à ceux que nous venons d'énumérer; la jument devient plus lente dans ses mouvemens, elle ne se livre plus à des allures rapides, ou, si elle y est contrainte, elle écarte, dans la progression, ses membres postérieurs l'un de l'autre. Enfin, lorsqu'approche l'époque du part, ses mamelles se développent, se tuméfient, et laissent suinter par l'extrémité de leurs mamelons des gouttelettes laiteuses.

Ces changemens physiques ne sont pas les seuls qu'éprouve la cavale dans l'état de plénitude; son caractère subit aussi des modifications. Elle, naguère si ardente, si fougueuse, si impatiente du frein, supporte maintenant avec douceur les contraintes de la domesticité. Si elle est abandonnée dans des pâturages avec d'autres jumens, elle s'isole, recherche la solitude et le repos, et instinctivement s'abstient de tous les mouvemens qui pourraient exercer une fatale influence sur son petit.

L'état de plénitude de la jument ne la rend cependant pas impropre à toute espèce d'exercice ou de travail; bien au contraire, le travail, lorsqu'il est modéré et continu, ne saurait que lui convenir. Il la tient toujours un peu fatiguée, l'empêche par là de se livrer à ces mouvemens brusques et désordonnés par lesquels les chevaux manifestent leur gaîté au sortir de l'écurie, et la préserve ainsi des conséquences fâcheuses qui peuvent en résulter tant pour elle que pour son petit. Le travail modéré a, en outre, l'avantage d'exciter l'appétit et d'activer l'énergie des forces digestives, qui doivent suffire, dans la jument pleine, au double entretien de la mère et du petit. Aussi est-il nécessaire de bien nourrir les jumens pleines qui travaillent, surtout lorsque la jument pleine allaite un poulain. Une nourriture qui convient très bien aux jumens pleines, c'est ce que les Anglais appellent *mash;* c'est un mélange de deux proportions d'orge et d'une d'avoine concassées, sur lequel on a versé de l'eau bouillante et